

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT  
POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES**

ALPHACHLORALOSE PASTA

**Type(s) de produit**

TP14: Rodenticides

**Numéro d'autorisation** 168/19/L-M00-000

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides** LU-0021259-0000

---

I. PREMIER NIVEAU D'INFORMATION .....	3
1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES .....	4
2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS .....	5
II. DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP .....	6
1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES .....	7
2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1 .....	8
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1 .....	9
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP .....	10
5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1 .....	14
6. AUTRES INFORMATIONS .....	15
7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1 .....	16

---

**Partie I.**  
**PREMIER NIVEAU D'INFORMATION**

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom de famille

Nom	ALPHACHLORALOSE PASTA
-----	-----------------------

### 1.2. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP14: Rodenticides
--------------------	--------------------

### 1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation		168/19/L-M00-000
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		LU-0021259-0000
Date de l'autorisation		02/08/2019
Date d'expiration de l'autorisation		31/12/2024

### 1.4. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	LODI S.A.S.
Adresse du fabricant	PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY France
Emplacement des sites de fabrication	PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY France

### 1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Alphachloralose
Nom du fabricant	LODI S.A.S.
Adresse du fabricant	PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY France
Emplacement des sites de fabrication	HIKAL LTD. T-21. MIDC INDUSTRIAL AREA TALOJA RAIGAD DISTRICT 410 208 MAHARASHTRA Inde  SUNTTON CO. LTD JINGYI ROAD, XINYI TANGDIAN CHEMICAL ZONE 221415 JIANGSU Chine  SAREX, Plot n°N129, N130, N131, N132 & N232, MIDC, Tarapur, 401 506 Maharashtra Inde

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Alphachloralose	(R)-1,2-O-(2,2,2-Trichloroéthylidène)- α-D-glucofuranose	substance active	15879-93-3	240-016-7	4 - 4 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation

Type(s) de formulation	RB Appât (prêt à l'emploi)
------------------------	----------------------------

---

**Partie II.**  
**DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP**

---

## Chapitre 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Méta-RCP 1 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Meta RCP 1
----------------	----------------------

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-1
--------	-----

### 1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP14: Rodenticides
--------------------	--------------------

---

## Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Alphachloralose	(R)-1,2-O-(2,2,2-Trichloroéthylidène)- α-D-glucofuranose	substance active	15879-93-3	240-016-7	4 - 4 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 1

Type(s) de formulation	RB Appât (prêt à l'emploi)
------------------------	----------------------------



---

**Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1**

Mentions de danger	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le récipient dans un centre de collecte approprié.. P501: Éliminer le contenu dans un centre de collecte approprié..

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

### 4.1. Description de l'utilisation 1

**Tableau 1. Professionnel qualifié**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  A l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appâts sécurisées ou dans d'autres stations d'appâts couvertes.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Forte infestation : de 5g à 20g de produit espacé de 3 mètres. Faible infestation : de 5g à 20g de produit espacé de 5 mètres.  Dilution (%): /  Nombre et fréquence des applications: Forte infestation : de 5g à 20g de produit espacé de 3 mètres. Faible infestation : de 5g à 20g de produit espacé de 5 mètres. Adapter la dose ou le nombre de sachets préconisés par boîte d'appâts ou station d'appâts à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par postes d'appâtage doit être adapté aux doses d'applications validées. Inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<i>La vente aux professionnels de la lutte contre les rongeurs se fera suivant un conditionnement ne permettant pas l'achat d'une quantité inférieure à 3 kg de produit.</i> <i>Le produit peut se présenter en sachets individuels en papier ou en cartouche de 50g, 100g, 310g.</i> °Seau, PP – 3Kg, 5Kg, 10Kg, contenant des sachets individuels ou cartouches de 50g, 100g, 310g. °Carton papier - 3Kg, 5Kg, 10Kg, contenant des sachets individuels ou cartouches de 50g, 100g, 310g. °Cartouches pour pistolet à cartouche - contenant des sachets individuels ou cartouches de 50g, 100g, 310g.

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesure d'hygiène. Vérifier l'efficacité du produit sur site: le cas échéant, les

causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appâts sécurisées ou station d'appâts.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

### 4.2. Description de l'utilisation 2

**Tableau 2. Professionnels**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  A l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appâts.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Forte infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 3 mètres. - Faible infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 5 mètres  Dilution (%): /  Nombre et fréquence des applications: Forte infestation : de 5g à 20g de produit espacé de 3 mètres. Faible infestation : de 5g à 20g de produit espacé de 5 mètres.  Adapter le nombre de sachets préconisés par boîte d'appâts à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de boîtes d'appâts est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par boîte d'appâts ou station d'appâts doit être adapté aux doses d'applications validées. Inspecter et réapprovisionner

	les boites d'appâts ou stations d'appâts quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p><i>La vente aux professionnels se fera suivant un conditionnement ne permettant pas l'achat d'une quantité inférieure à 3 kg de produit. Le produit est prêt à l'emploi et est conditionné dans des sachets individuels de 5 ou 10g d'appât en papier de thé.</i></p> <p>°Boite d'appât, PP ou PS - 5g, 10g ou 2x10g.  °Seau, PP – 3Kg, 5Kg, 10Kg, contenant des sachets individuels ou cartouches de 50g, 100g, 310g.  °Carton papier - 3Kg, 5Kg, 10Kg, contenant des sachets individuels ou cartouches de 50g, 100g, 310g.</p>

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

/

#### 4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

#### 4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

#### 4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

#### 4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

### 4.3. Description de l'utilisation 3

**Tableau 3. Grand public**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  A l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appâts.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Forte infestation : de 5g à 20g de produit espacé de 3 mètres. - Faible infestation : de 5g à 20g de produit espacé de 5 mètres  Dilution (%): /

	<p>Nombre et fréquence des applications:  Forte infestation : de 5g à 20g de produit espacé de 3 mètres.  Faible infestation : de 5g à 20g de produit espacé de 5 mètres.</p> <p>Adapter le nombre de sachets préconisés par boîte d'appâts à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit.</p> <p>Le nombre de boîtes d'appâts est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.</p> <p>Le nombre de sachets disposés par boîte d'appâts ou station d'appâts doit être adapté aux doses d'applications validées.</p> <p>Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p><i>La vente au grand public se fera suivant un conditionnement ne permettant pas l'achat d'une quantité supérieure à 1,5 kg de produit.</i></p> <p><i>Le produit est prêt à l'emploi et est conditionné dans des sachets individuels de 5g ou 10 g d'appât en papier de thé.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boîte d'appât en PP ou PS de 5g, 10g ou 2x10g.</li> <li>- Seau en PP de 200g, 480g, 500g, 1Kg ou 1.5Kg contenant des sachets individuels en papier de thé de 5g ou 10g d'appât.</li> <li>- Etui en carton, Papier carton de 40g, 80g, 120g, 160g, 200g, 240g, 280g, 320g, 360g, 400g, 440g, 480g, 520g, 560g ou 600g.</li> <li>- Etui en carton contenant 2 boîtes pré-appâtées de 10g.</li> <li>- Sachet en PE ou PP de 40g, 80g, 120g, 160g, 200g, 240g, 280g, 320g, 360g, 400g, 440g, 480g, 520g ou 560g.</li> <li>- Boîte en carton de 1 à 10 postes d'appât pré-remplis (PP ou PS) contenant 1 sachet de 10g.</li> <li>- Boîte en carton de 1 à 10 postes d'appât pré-remplis (PP ou PS) contenant 2 sachets de 10g.</li> <li>- Boîte en carton de 1 à 10 postes d'appât pré-remplis (PP ou PS) contenant 10g de produit (sans sachet).</li> <li>- Boîte en carton de 1 à 10 postes d'appât pré-remplis (PP ou PS) contenant 20g de produit (sans sachet).</li> </ul>

#### **4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appâts sécurisées.

#### **4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

/

#### **4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

/

#### **4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

/

#### **4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

/

---

## Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1

### 5.1. Consignes d'utilisation

/

### 5.2. Mesures de gestion des risques

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles.

Placer les boîtes d'appâts en zone non submersible.

Les boîtes d'appâts ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Le port de gants est recommandé (grand public) / obligatoire (professionnels).

Ne pas ouvrir les sachets.

Ne pas détériorer la cartouche, même une fois vide.

Se laver les mains après utilisation.

Retirer tous les boîtes d'appâts après la fin du traitement.

Les sachets et l'étiquette doivent porter la mention suivante : "Ne pas ouvrir les sachets".

Indiquer sur les emballages, par des pictogrammes bien visibles, le danger du produit pour les humains et les animaux non cibles.

Indiquer sur les emballages de façon très lisible l'obligation d'utiliser des boîtes d'appâts pour appliquer les produits rodenticides.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition, contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition). Parallèlement et en attendant de la réponse :

- En cas d'inhalation : respirer de l'air frais et se reposer.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.

- En cas de contact avec les yeux : laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingérée, ne pas manger et ne pas boire. Installer la victime allongée en position latérale de sécurité et la protéger de toute blessure en cas de mouvement brusque ou de convulsion. Surveiller sa respiration. Suivre l'avis du médecin. En cas de détresse aiguë, contacter le 112.

Indication pour le médecin : le produit contient un rodenticide dépresseur du système nerveux et convulsivant. L'encombrement bronchique est précoce. Le traitement est symptomatique; il n'existe pas d'antidote spécifique.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les boîtes d'appâts usagées en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Pendant et après le traitement les rongeurs morts, les appâts non consommés, non utilisés et entraînés hors des boîtes d'appâts ou stations d'appâts doivent être collectés et déposés en déchetterie au tout autre centre de collecte approprié.

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre 2 applications.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Le produit se conserve 2 ans à compter de la date de fabrication.

---

## Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Indications à reporter sur les postes d'appâtage, à destination des personnes autres que l'utilisateur:

- Ne pas ouvrir la boîte.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Sont considérées comme boîtes d'appâts sécurisées les boîtes dont l'appât est rendu inaccessible aux enfants et aux organismes non-cibles. Par ailleurs, un dispositif de fermeture doit être prévu pour empêcher son ouverture par les enfants. Le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché doit s'assurer de la mise à disposition de boîtes d'appâts opaques sécurisées.

Sont considérées comme autres stations d'appâts les dispositifs assurant le même niveau de protection vis à vis de l'homme et de l'environnement que les boîtes d'appâts, fixés de manière à ne pas être entraînés, évitant ainsi le contact direct de l'appât avec l'environnement. Ces dispositifs doivent être conçus pour maintenir les appâts inaccessibles au grand public et aux animaux non-cibles, et les protéger des intempéries.

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL  
LES MÉTA-RCP 1**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition  
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	BLACK PEARL PASTA	Marché: LU
	FLASH PASTE	Marché: LU
	RACAN PASTE AF	Marché: LU
	PASTE AF	Marché: LU
	OVERDOSE PASTA	Marché: LU
	MAGIK PASTE	Marché: LU
	SUGAN MÄUSEKÖDER PASTE	Marché: LU
	SUGAN MÄUSEBOX MIT KÖDERPASTE	Marché: LU
Numéro de l'autorisation		LU-0021259-0001 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Alphachloralose	(R)-1,2-O-(2,2,2-Trichloroethylidene)- a-D-glucofuranose	substance active	15879-93-3	240-016-7	4

**7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition  
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	KB MUIZEN PASTA - SOURIS PATE	Marché: LU
	Numéro de l'autorisation	
		LU-0021259-0002 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Alphachloralose	(R)-1,2-O-(2,2,2-Trichloroethylidene)- a-D-glucofuranose	substance active	15879-93-3	240-016-7	4